

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - c. Fondations?
 - d. Caisse communales?
 - e. Biens fe?
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - g. De biens-fonds?
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

(4°)

16°. Voyés (13- C.)

a Voyés (13. C.)

Les articles suivants n'ont point de rapports avec l'école de Pullier-pittet

Pour Pullier-pittet

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-elle?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

L'endroit où se fait l'école est St Barthélemy

Un village

La Commune de St Barthélemy et Brétigny

Ecole Reformatrice est de la Paroisse d'oulons

de l'Agence de St Barthélemy et Brétigny

District d'Ichallens,

Canton du Léman

30 St Barthélemy & Brétigny

(2)

- 4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

*Les écoles voisines sont
Biolley Orjulles à l'éloignement
de 2 1/2 milles*

- a. Leurs noms.

Bouffens --- 1 1/2

Bellens --- 2 0

Orulens --- 2 0

Gumöens --- 3 0

Elagnens --- 2 0

Echallens --- 3 0

Annans --- 6 0

- b. Leurs distances réciproques.

I I.

INSTRUCTION.

- 5°. Qu'en enseigne-t-on dans chaque école?

*On enseigne la Prière, la lecture la musique
vocale le chant des Psaumes, l'arithmétique
l'écriture l'orthographe &c.*

- 6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

On la tient toute l'année

- 7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

*elle dure 2 heures & demie chaque en hiver, ce qui
prend le temps de cinq heures par jour, on s'élève les
enfants qu'on fréquente*

- 8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

*Les livres d'usage de l'école sont l'Alphabet Simple
et double, Psaumes, Catéchismes, Testaments, papages.*

- 9°. Durée de l'école chaque jour?

*L'instituteur doit faire les fonctions chaque dimanche
à l'église, conduire le chant des Psaumes faire la lecture
des Commandemens, de plus il doit faire la prière le
dimanche à une heure après midi & tous les vendredis,
il doit faire deux écoles par jour excepté le samedi qu'il
ne fait qu'une*

- 10°. Les enfans font-ils distribués ou classés?

Selon qu'il est rapporté à l'article 6.

I I I.

RELATIONS PERSONNELLES.

- 11°. Instituteurs.

- a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

On les classe plutôt par leur savoir que par leur âge

- b. D'où est-il?

*Le ministre d'olons, après un examen fait en
présence de plusieurs examinateurs, en firent choix,
Ensuite confirmé par le Jersoirer d'Engins.*

- c. Son nom

*De Biolley Orjulles, District d'Echallens
Canton du Léman
Samuel Gachet*

(3)

- d. Son âge.

vingt quatre ans

- e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il?

quatre enfans

- f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

depuis le 5^o Mars 1787 ce qui fait 11 ans & 4 mois.

- g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

*à Biolley Orjulles dans la Maison Paternelle
travaillant dans l'agriculture*

- h. Réunit-il à son office quelque autre fonction? quelles sont-elles?

aucune

- 12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

En hiver de 18 à 20

- a. En hiver, } soit garçons ou filles.

En été 10 à 15

- b. En été, }

I V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

- 13°. Biens & fonds de chaque école.

- a. Possède-t-elle de pareils fonds?

*Le Régent possède une piece de mauvais terrain par pie
sans avoir de son quelconque & sans que la commune aye
voulu permettre de leur faire miser une buche sur les fonds,*

- b. Quelle en est la valeur?

*d'après une juste évaluation, elle mise du son hors du
village, se trouve que les produits ne me donnent après
les frais que 2 20 par ans outre le jardin d'environ
de 1/2 et de 1/2 de l'année*

- d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

*les frais que 2 20 par ans outre le jardin d'environ
de 1/2 et de 1/2 de l'année*

- 14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

14° On ne paye qu'un peu de son

- 15°. Bâtiment de l'école.

15° Une maison

- a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

*Dans un très mauvais état relativement à la grange
depuis onze ans Je n'ai pu battre un seul épi*

- b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

*J'ai toujours été obligé de louer une grange pour battre mes
graines et cela par la négligence de celui qui étoit
chargé des réparations des Bâtimens appartenant au
Gouvernement Bernois*

- c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être la maison, & à quel prix?

*Une seule chambre de 18 pieds de long, sur 12 de large,
pour ma famille & 20 écoliers en hiver, n'ayant ni cheminée,
ni cave, ni dépense, cette seule chambre est le tout*

- d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

Le Gouvernement de Berne a qui elle appartenait seul

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - c. Fondations?
 - d. Caisses communales?
 - e. Biens d'église?
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - g. De biens-fonds?
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Instituteur institutrice Chaque année

2 h. quartenons de fromment
2 h. quartenons de maïs
et 16 quartenons d'avoine de tout premier de Lausanne

Lesquels étant assignés sur le fief de
Château de Lausanne

Il reçoit en argent
2 h. des particuliers de St. Barthélemy
sous des obligations propres en
faveur de la Régence

Il y a cinq Champs de bois assignés
au fief de Echallens qui me donnent

10 f. par an
Je n'ai point de vin

Ce jourd'hui 10 Mars 1792

J'ai répondu aux demandes ci dessus.

A. A. Barthélemy Je me suis signé

Samuel Gachet

Instituteur de la Jeunesse
de l'Ecole Prévôtale de St.
Barthélemy & Brétigny

Pour le C. Régent de
Poliez Pittet
(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque
Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

a. Poliez Pittet Ecole Reformée

b. Village

c. Commune

Paroisse de Bollens, Annexe de Poliez Le Grand

Agence de Poliez Pittet

d. Echallens

e. Du Léman

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

Les Maisons Reformées qui profitent de l'Ecole
(excepté les fermes) sont renfermées dans
une enceinte d'un quart d'heure

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

La Canacière deux Maisons, et Le Ratonicaune, formant trois fermes

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

Sont éloignées d'un 1/2 d'heure de l'Ecole

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Au Ratonicaune 4 Enfants
et La Canacière point ils sont encore fermes

47
F. 24